

## Avis du Comité économique et social européen sur «Les relations transatlantiques: comment améliorer la participation de la société civile»

(2009/C 228/05)

Lors de sa session plénière du 17 janvier 2008, le Comité économique et social européen a décidé, conformément à l'article 29, paragraphe 2, de son règlement intérieur, d'élaborer un avis d'initiative sur le thème:

*«Les relations transatlantiques: comment améliorer la participation de la société civile».*

La section spécialisée «Relations extérieures», chargée de préparer les travaux du Comité en la matière, a adopté son avis le 6 mars 2009 (rapporteuse: M<sup>me</sup> CARR; corapporteur: M. KRAWCZYK).

Lors de sa 452<sup>ème</sup> session plénière des 24 et 25 mars 2009 (séance du 25 mars 2009), le Comité économique et social européen a adopté le présent avis par 196 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions.

### 1. Conclusions et recommandations

1.1 Les relations entre l'Union européenne et les États-Unis s'inscrivent aujourd'hui dans le cadre d'un environnement nouveau et font face à des défis croissants et à des attentes de plus en plus grandes. L'élection du président OBAMA a engendré des attentes élevées dans le monde entier et a donné lieu à un regain d'optimisme quant aux potentialités que recèlent les relations transatlantiques. Dans bien des domaines, d'une réponse commune à la crise financière et économique actuelle à la question du changement climatique ou de la promotion des droits de l'homme en passant par la relation économique bilatérale, il y a un véritable espoir que l'Union européenne et les États-Unis travailleront ensemble et joueront un rôle moteur au plan international.

1.2 La société civile et les partenaires sociaux européens et américains ont un rôle clé à jouer pour contribuer à cette coopération renouvelée, grâce à leur caractère représentatif ou à leur expertise dans un domaine donné.

1.3 Le Comité encourage les décideurs politiques européens à saisir l'occasion et à stimuler, en accord et en coopération avec les États-Unis, les réformes nécessaires du système des Nations unies, de l'OMPI<sup>(1)</sup>, de la Cour pénale internationale, du G8, du G20, de l'OMC, de la Banque mondiale, du FMI, ainsi qu'à renforcer l'OIT, afin de rendre ces institutions plus efficaces pour résoudre les défis à long terme qui résultent de la mondialisation et de la crise financière mondiale actuelle.

1.4 Étant donné la profondeur de la crise financière et économique, la coopération économique transatlantique doit être intensifiée. Dans un premier temps, l'Union européenne et les États-Unis doivent coordonner davantage leurs mesures monétaires et budgétaires respectives, afin de stimuler l'économie mondiale au moyen du G20. Par la suite, ils

doivent coopérer pour proposer une nouvelle approche commune en vue d'une réglementation effective et efficace du système financier mondial, afin que l'économie ne soit plus jamais menacée par une prise de risques excessive. Il est nécessaire de définir des règles claires et contraignantes pour la finance internationale dans le cadre d'une réforme radicale des organismes économiques internationaux, afin d'envoyer un signal fort aux citoyens et aux entreprises.

1.5 L'objectif de l'accord-cadre pour la promotion de l'intégration économique transatlantique, à savoir parvenir à un approfondissement de l'intégration économique et de la croissance transatlantiques au bénéfice de nos concitoyens et de la compétitivité de nos économies, devrait être réalisé sous la supervision du Conseil économique transatlantique.

1.6 Au cœur de l'accord-cadre se trouve l'idée de coopération réglementaire. L'Union européenne et les États-Unis ont beaucoup en commun dans les valeurs qui sous-tendent leurs approches vis-à-vis de la réglementation de leurs économies, malgré des désaccords sur certains points. La coopération réglementaire implique de coopérer dès l'abord afin de s'efforcer d'identifier conjointement les problèmes sociaux, environnementaux et économiques, et d'y rechercher conjointement des solutions. L'UE dans ses relations transatlantiques maintiendra la défense de son modèle social fondé sur des systèmes de protection sociale et de dialogue civil et social avancés.

1.7 Le Conseil économique transatlantique doit mener à bien des tâches importantes dans un avenir proche:

— pour apporter des solutions à la crise financière mondiale et à ses conséquences pour l'économie au sens large, de nouveaux régimes réglementaires seront nécessaires des deux côtés de l'Atlantique;

(1) OMPI: Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

- dans la mesure où l'Union européenne et, à présent, les États-Unis vont tous deux fournir d'importants efforts pour lutter contre le changement climatique, un grand nombre de questions seront soulevées en matière réglementaire. Le CET devra s'assurer de leur efficacité maximale, tout en améliorant les performances environnementales;
- le recours au protectionnisme a aggravé la Grande Dépression des années 1930. Le CET devra jouer un rôle de contrôle des tendances protectionnistes, en Europe, aux États-Unis et dans le monde;
- le CET dispose d'un vaste programme pour ses initiatives de coopération réglementaire. Des différences importantes et inutiles subsistent dans les méthodes employées par les autorités de réglementation respectives de l'Union européenne et des États-Unis pour élaborer de nouvelles réglementations tenant compte des intérêts de tous les acteurs concernés;
- des atteintes aux droits de propriété intellectuelle continuent d'être perpétrées de par le monde. Le CET doit continuer à intensifier les efforts conjoints en ce qui concerne le contrôle de l'application des droits dans les zones problématiques majeures telles que la Chine. Il devrait intégrer à ses discussions des débats sur la manière d'articuler la garantie de la protection des droits de propriété intellectuelle avec, par exemple, l'accès aux médicaments à un prix abordable;
- le CET doit également améliorer ses mécanismes de coopération. Il y a lieu de lui fournir davantage de ressources et d'y définir plus clairement les critères permettant de mettre de nouvelles questions à son ordre du jour;
- la consultation des acteurs concernés doit être renforcée au moyen d'un accroissement de la transparence et de la coordination, et élargie pour inclure les dialogues sur un pied d'égalité;
- il y a lieu de conférer aux législateurs européens et américains un rôle renforcé dans ce processus.

1.8 Pour réaliser ces objectifs ainsi que d'autres, il est crucial que le processus du CET se poursuive sous la nouvelle administration américaine ainsi qu'avec la nouvelle Commission européenne et le nouveau Parlement européen. Le Comité appelle le président OBAMA à procéder rapidement à la nomination d'un coprésident américain du CET, afin que les importants travaux du Conseil puissent se poursuivre.

1.9 Tout retour au protectionnisme dans le monde serait source d'un net aggravement des défis économiques actuels, à l'image de ce qui s'est produit durant la récession économique

des années 1930. Le CESE encourage l'Union européenne et les États-Unis à coopérer étroitement afin de tenir les engagements pris à cet égard par les dirigeants réunis au sommet du G20 le 15 novembre 2008, et à faire tout leur possible pour s'efforcer de parvenir à conclure précocement et avec succès le cycle de Doha, ainsi que pour empêcher la création de nouvelles entraves au commerce et aux investissements.

1.10 De même, le Comité encourage l'Union européenne et les États-Unis à coopérer étroitement pour dissuader d'autres acteurs d'avoir recours à des politiques susceptibles de restreindre l'accès aux investissements ou aux marchés publics, comme cela a été le cas lorsqu'on voit le résultat de récents débats au Congrès. Nous attendons également de l'Union européenne et des États-Unis qu'ils se penchent sur la question des moyens de revigorer le commerce mondial, de manière à revaloriser les négociations commerciales internationales en y incluant des considérations relatives au développement durable ainsi que les normes sociales. Le Comité accueille favorablement la préoccupation du président OBAMA d'atténuer les effets négatifs que les ajustements commerciaux ont sur des travailleurs ou citoyens particuliers.

1.11 Le Comité recommande fortement de mettre en place des mécanismes de financement pour les dialogues transatlantiques (le TABD <sup>(1)</sup>, le TACD <sup>(2)</sup>, le TALD <sup>(3)</sup> et le TAED <sup>(4)</sup>) et d'inclure le TALD et le TAED dans le groupe des conseillers du TEC.

1.12 Le Comité encourage l'Union européenne et les États-Unis à accroître le caractère accessible et ouvert du processus du dialogue transatlantique, et à étendre l'association des parties prenantes de la société civile à des acteurs issus aussi de l'extérieur des quatre dialogues.

1.13 Le Comité appelle la Commission européenne à organiser dans un avenir proche une réunion des acteurs transatlantiques, afin de dresser un bilan de la nouvelle situation, de procéder à un échange de vues et de coordonner les actions relatives aux nouvelles initiatives à entreprendre. Le Comité rappelle à la Commission la suggestion qu'elle avait émise dans sa communication de 2005 d'organiser une conférence tripartite dans le domaine des relations industrielles.

1.14 Le Comité propose, de sa propre initiative, d'établir des premiers contacts avec les partenaires économiques et sociaux américains; il suivra étroitement la mise en place de groupes consultatifs au sein de l'administration américaine, afin d'identifier des homologues éventuels sur divers sujets. Le Comité réfléchira aussi sur les moyens de mieux promouvoir l'échange de connaissances et d'expériences avec les acteurs de la société civile des États-Unis. Afin de mener ces tâches à bien, le CESE devrait mettre en place un groupe de contact informel, pour superviser les activités du CESE dans le domaine des relations transatlantiques.

<sup>(1)</sup> *Transatlantic Business Dialogue*: dialogue commercial transatlantique.

<sup>(2)</sup> *Transatlantic Consumer Dialogue*: dialogue transatlantique des consommateurs.

<sup>(3)</sup> *Transatlantic Labour Dialogue*: dialogue transatlantique des partenaires sociaux.

<sup>(4)</sup> *Transatlantic Environment Dialogue*: dialogue transatlantique sur l'environnement.

1.15 Le CESE juge opportun et utile que l'UE et les États-Unis intensifient leur collaboration scientifique et culturelle (dialogue culturel) comme base pour une meilleure compréhension réciproque et une collaboration politique accrue. L'UE et les États-Unis doivent s'employer conjointement à promouvoir et favoriser la créativité non seulement dans le domaine de la science, de la technique et de l'innovation, mais aussi et en particulier dans celui de l'expression artistique, en tant que base qui serve à relancer de nouvelles valeurs et qui soit synonyme d'épanouissement et d'enrichissement des femmes et des hommes.

## 2. Contexte

2.1 Les relations entre l'Union européenne et les États-Unis s'inscrivent aujourd'hui dans le cadre d'un environnement nouveau et font face à des défis croissants et à des attentes de plus en plus grandes. L'élection du président OBAMA a engendré des attentes élevées dans le monde entier et a donné lieu à un regain d'optimisme quant aux potentialités que recèlent les relations transatlantiques. Dans bien des domaines, d'une réponse commune à la crise financière et économique actuelle à la question du changement climatique ou de la promotion des droits de l'homme en passant par la relation économique bilatérale, il y a un véritable espoir que l'Union européenne et les États-Unis travailleront ensemble et joueront un rôle moteur au plan international. Dans son avis <sup>(1)</sup> de 2004, le CESE a cerné une série de problématiques, notamment la nécessité d'une meilleure gouvernance mondiale, qu'il convient d'inclure dans l'agenda transatlantique. Les événements récents soulignent l'importance d'une coopération dans ce domaine.

2.2 Les défis auxquels l'Union européenne, les États-Unis et le monde entier sont actuellement confrontés sont graves et une nouvelle approche commune est nécessaire pour garantir que l'économie mondiale ne se trouve plus jamais à la merci des déprédations d'un capitalisme financier non réglementé. L'économie transatlantique et mondiale se trouve au centre de la crise économique la plus aiguë qu'elle ait connue depuis des décennies, le phénomène du changement climatique nécessite qu'une action soit menée par l'ensemble des acteurs pour que des avancées soient enregistrées, et il y a lieu de traiter un grand nombre de questions de politique étrangère pour promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'homme dans le monde. Sans une coopération approfondie entre l'Union européenne et les États-Unis, nos efforts pour résoudre ces problèmes s'avéreront insuffisants.

2.3 La société civile européenne et les partenaires sociaux ont un rôle essentiel à jouer pour contribuer à ce renouvellement de la coopération, grâce à leur caractère représentatif ou à leur expertise dans un domaine donné. Pour que ce soit le cas, il est vital que les nombreux organes politiques au travers desquels l'Union européenne et les États-Unis tiennent un dialogue s'engagent mieux auprès de l'ensemble des acteurs concernés. La liberté de mouvement des citoyens représente un autre pas important pour l'amélioration des relations entre l'UE et les

États Unis car elle est de nature à favoriser les échanges commerciaux, culturels et sociaux. Il faudrait poursuivre sur la voie de l'extension de la possibilité de voyager sans visa entre ces deux régions du monde, en tant que faisant partie des principales priorités politiques.

2.4 Jusqu'à présent, les relations bilatérales entre l'Union européenne et les États-Unis se sont placées dans le cadre de la déclaration transatlantique <sup>(2)</sup> de novembre 1990, suivie en 1995 par le nouvel agenda transatlantique <sup>(3)</sup> (NAT), et en mai 1998 par le partenariat économique transatlantique <sup>(4)</sup> (PET). Un nouveau développement institutionnel a été la signature de l'accord-cadre pour la promotion de l'intégration économique transatlantique <sup>(5)</sup> en avril 2007, qui a créé le Conseil économique transatlantique (CET) <sup>(6)</sup>.

2.5 Toutes les interactions politiques ont, jusqu'à présent, été davantage consacrées aux questions de politique étrangère, économiques et commerciales qu'aux questions sociales et de durabilité. Par ailleurs, à quelques exceptions près, l'association des acteurs concernés qui, dans bon nombre de pays européens ainsi qu'à l'échelon européen, s'inscrit dans une tradition longue et éprouvée, ne s'est pas encore imposée comme un élément fort des relations entre l'Union européenne et les États-Unis. Tout en soulignant qu'il convient de renforcer et d'améliorer ce qui marche bien dans cette nouvelle période de la coopération transatlantique, le Comité appelle l'Union européenne et les États-Unis à se pencher sur les domaines où des améliorations sont nécessaires.

2.6 L'avis ne portera pas sur la totalité des aspects des relations transatlantiques. Il ne portera pas sur le Canada et se concentrera sur quelques thèmes des relations entre l'Union européenne et les États-Unis, tels que le multilatéralisme, le commerce, la coopération économique transatlantique, le changement climatique mondial et l'association des acteurs concernés. Les relations de l'Union européenne avec le Canada devraient être examinées dans le cadre d'un avis du Comité nouveau et distinct.

## 3. Le multilatéralisme

3.1 La divergence d'approches vis-à-vis des institutions multilatérales a caractérisé les relations entre l'Union européenne et les États-Unis au cours des dernières années. Il existe de bonnes raisons de croire que la nouvelle administration américaine poursuivra une politique d'engagement plus vigoureux avec les partenaires alliés et avec les organisations internationales. Le

<sup>(1)</sup> Avis du CESE «Dialogue transatlantique: comment améliorer les relations transatlantiques», JO C 241 du 28.09.2004

<sup>(2)</sup> Déclaration transatlantique sur les relations Communauté européenne-États-Unis, 1990 [http://ec.europa.eu/external\\_relations/us/docs/trans\\_declaration\\_90\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/external_relations/us/docs/trans_declaration_90_en.pdf)

<sup>(3)</sup> Cf. [http://eurunion.org/eu/index.php?option=com\\_content&task=view&id=2602&Itemid=9](http://eurunion.org/eu/index.php?option=com_content&task=view&id=2602&Itemid=9)

<sup>(4)</sup> Cf. [http://ec.europa.eu/external\\_relations/us/docs/trans\\_econs\\_partner\\_11\\_98\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/external_relations/us/docs/trans_econs_partner_11_98_en.pdf)

<sup>(5)</sup> Cf. [http://www.eu2007.de/de/News/download\\_docs/April/0430-RAA/022Framework1.pdf](http://www.eu2007.de/de/News/download_docs/April/0430-RAA/022Framework1.pdf)

<sup>(6)</sup> Cf. [http://ec.europa.eu/enterprise/enterprise\\_policy/inter\\_rel/tec/index\\_en/htm](http://ec.europa.eu/enterprise/enterprise_policy/inter_rel/tec/index_en/htm)

Comité encourage les décideurs politiques européens à saisir l'occasion et à promouvoir, en accord et en coopération avec les États-Unis, les réformes nécessaires pour renforcer le système des Nations unies, en ce compris l'OIT, la Cour pénale internationale, l'OMPI, le G8, le G20, l'OMC, la Banque mondiale et le FMI, afin de rendre ces institutions plus efficaces pour résoudre les défis à long terme qui résultent de la mondialisation et de la crise financière mondiale actuelle. Le CESE appuie la proposition émise tout récemment – en janvier à Paris – par la chancelière MERKEL d'introduire un Conseil économique et social de sécurité dans le système des Nations unies. Ce Conseil devrait être mis sur un pied d'égalité avec le Conseil de sécurité.

3.2 L'un des enseignements des dernières années des relations entre l'Union européenne et les États-Unis est qu'à chaque fois qu'ils ne sont pas en mesure de parvenir à un consensus, il n'est pas possible de résoudre les grands problèmes mondiaux. Pour améliorer cette situation sous la nouvelle administration américaine, il convient que l'Union européenne et les États-Unis coopèrent étroitement pour définir leurs stratégies communes sur un grand nombre de questions relatives à la sécurité du monde et aux droits de l'homme.

3.3 La gouvernance transatlantique ne peut pas remplacer mais doit compléter les relations multilatérales, tant pour l'Union européenne que pour les États-Unis. Ils restent en effet les deux acteurs les plus importants de la scène mondiale et, partant, ils doivent collaborer s'ils souhaitent faire progresser une question dans quelque enceinte internationale que ce soit, qu'il s'agisse de la gestion de la libéralisation des échanges commerciaux ou d'un meilleur respect de certaines politiques relatives au droit du travail ou à la protection de l'environnement.

3.4 Pour que l'Union européenne et les États-Unis soient en mesure de jouer un rôle moteur sur la scène mondiale, il est vital qu'ils respectent et appliquent pleinement les accords multilatéraux. Pour commencer, il conviendrait que l'Union européenne, ses États membres ainsi que les États-Unis, ratifient et appliquent la totalité des conventions de l'OIT <sup>(1)</sup> et des décisions de l'OMC.

## 4. La coopération économique

### 4.1 La crise financière et économique

4.1.1 Le monde étant confronté à la crise financière la plus aiguë et au climat économique le plus difficile depuis des décennies, il y a lieu d'intensifier la coopération économique transatlantique. Cela signifie que, pour commencer, les mesures monétaires et budgétaires prises par les deux parties doivent l'être de manière coordonnée afin de garantir qu'elles soient efficaces dans nos économies interconnectées. Le Comité est préoccupé que cela ait été insuffisant jusqu'à présent. L'Union européenne et les États-Unis doivent s'engager plus avant dans ces domaines, en particulier par l'intermédiaire du G20 en

coopération avec d'autres acteurs économiques majeurs, afin de faire avancer nos économies. Le plan de relance et de réinvestissement américain décidé en février 2009 et le plan de relance de l'économie européenne adopté par le Conseil européen en décembre 2008 présentent des similitudes frappantes, même si le plan européen souffre d'une unité insuffisante dans ses objectifs. Il y aurait lieu de les poursuivre dans l'objectif d'une complémentarité mutuelle et en cherchant à éviter les mesures protectionnistes.

4.1.2 La deuxième étape en vue d'une relance est le développement d'une nouvelle approche commune visant à garantir une réglementation effective et efficace du système financier mondial, de façon à ce que l'économie ne soit plus jamais menacée par une prise de risque excessive. Les deux parties appliquent des mesures réglementaires, et une étroite coordination est nécessaire pour éviter des divergences inutiles. C'est la raison pour laquelle le CET et l'accord-cadre de 2007 dont il est l'application sont de plus en plus importants.

### 4.2 Le Conseil économique transatlantique

4.2.1 L'objectif de l'accord-cadre pour la promotion de l'intégration économique transatlantique est de parvenir à «un approfondissement de l'intégration économique transatlantique et de la croissance au bénéfice de nos concitoyens et de la compétitivité de nos économies», sous la supervision du CET, qui se réunit une fois par an et a pour mandat de «superviser les efforts décrits dans l'accord-cadre, dans le but d'accélérer le rythme des progrès», ainsi que de fixer des objectifs intermédiaires et de faciliter l'action conjointe. Ce mandat confère au CET une autorité considérable pour faire progresser l'intégration économique transatlantique, en particulier en temps de crise.

4.2.2 Au cœur de l'accord-cadre se trouve l'idée de coopération réglementaire. L'Union européenne et les États-Unis ont beaucoup en commun dans les valeurs qui sous-tendent leurs approches vis-à-vis de la réglementation de leurs économies. Les deux parties considèrent que l'objectif d'une réglementation est de garantir des normes élevées de protection de l'environnement, de la santé et de la sécurité humaines et animales, ainsi que de la sécurité économique et juridique. Elles estiment aussi que la réglementation doit arriver à ces résultats d'une façon aussi efficace que possible, en faisant en sorte que les perturbations occasionnées à l'activité économique restent limitées au minimum, et qu'elle doit se fonder sur une expertise de la plus haute qualité. Il est vrai qu'il existe des divergences, comme le prouvent les actions engagées auprès de l'OMC, et certaines de ces discordances résultent d'une différence d'attitude chez les citoyens. Néanmoins, dans un grand nombre de cas, les deux parties adoptent des approches différentes à cause d'un simple manque de consultation – entre les régulateurs et la société civile. La coopération réglementaire implique de travailler ensemble, notamment par un contact avec la société civile, afin de chercher à identifier conjointement les problèmes sociaux, environnementaux et économiques ainsi que leurs solutions.

<sup>(1)</sup> Pour les taux de ratification, cf. Document d'information sur les ratifications et les activités normatives – Rapport III (Partie 2), Conférence internationale du travail, 97<sup>e</sup> session, 2008.

4.2.3 La sécurité alimentaire constitue un domaine qui pourrait bénéficier d'un accroissement des contacts avec la société civile. Les relations entre l'Union européenne et les États-Unis ont longtemps été perturbées par une série de divergences dans ce domaine, notamment concernant les réglementations relatives aux hormones dans la viande de bœuf et aux traitements antimicrobiens pour les poulets. Dans ces cas, l'Union européenne a refusé d'accepter les normes américaines. Des points litigieux plus importants ont porté sur l'usage d'organismes génétiquement modifiés dans l'alimentation.

4.2.4 Jusqu'à présent, le CET s'est réuni à trois occasions, la dernière réunion s'étant tenue à Washington DC le 12 décembre 2008. Bien qu'il n'existe pas depuis longtemps, le CET a permis d'arriver à des avancées majeures dans des domaines clés pour le monde économique:

- le CET a mené à la reconnaissance de l'équivalence des normes internationales d'information financière et des normes comptables des États-Unis tant par les autorités de l'Union européenne que par celles des États-Unis, permettant ainsi aux entreprises européennes d'économiser des milliards;
- les discussions dans le cadre du CET ont permis à l'Union européenne et aux États-Unis d'adopter des approches coordonnées à l'égard de la question des fonds souverains;
- en ce qui concerne la sécurité, les deux parties ont convenu d'une feuille de route commune aboutissant cette année à la reconnaissance mutuelle de leurs programmes respectifs de sécurité du fret, ce qui permettra aux affréteurs de garantir à l'avenir les meilleures normes de sécurité en n'adhérant qu'à un seul programme de sécurité du fret;
- le forum de haut niveau pour la coopération réglementaire du CET trouve un terrain d'entente entre les régulateurs sur des questions telles que les évaluations d'impact et de risque et la sécurité des produits importés de Chine et d'autres pays.

4.2.5 À l'avenir, le CET a des missions importantes à remplir et il a l'opportunité d'améliorer son fonctionnement.

- Pour apporter des solutions à la crise financière mondiale et aux conséquences qu'elle engendre pour l'économie au sens large, il sera nécessaire de mettre en place de nouveaux régimes réglementaires tant dans l'Union européenne qu'aux États-Unis. Cette réglementation est sans aucun doute nécessaire; elle doit être proportionnée aux objectifs ambitieux à réaliser et, surtout, coordonnée entre les deux points nodaux financiers du monde.
- Dans la mesure où l'Union européenne et, à présent, les États-Unis vont tous deux fournir d'importants efforts

pour lutter contre le changement climatique, un grand nombre de questions seront soulevées en matière réglementaire, telles que des normes pour des carburants propres et les éléments techniques des dispositifs d'échanges d'émissions. Le CET devra s'assurer de l'efficacité et de l'efficacité économique maximales de ces efforts, en évitant des approches incompatibles.

- Les nouvelles initiatives en matière de sécurité, telles que l'inspection («Scanning») de la totalité du fret actée dans la législation des États-Unis en 2007, n'utilisent pas les outils adéquats pour renforcer la sécurité et ont pour conséquence l'émergence de nouvelles entraves aux échanges commerciaux.
- Des atteintes aux droits de propriété intellectuelle continuent d'être perpétrées de par le monde. Le CET doit continuer à intensifier les efforts conjoints en ce qui concerne le contrôle de l'application des droits dans les zones problématiques majeures telles que la Chine. Il devrait intégrer à ses discussions des débats sur la manière d'articuler la garantie de la protection des droits de propriété intellectuelle avec l'accès aux médicaments à un prix abordable.
- Le CET dispose d'un vaste programme pour ses initiatives de coopération réglementaire. Des différences importantes et inutiles subsistent dans les méthodes employées par les autorités de réglementation de l'Union européenne et des États-Unis pour élaborer une nouvelle réglementation – évaluation des risques, qualité de la recherche, consultation des parties prenantes, etc. Si nous voulons réellement encourager l'intégration économique, il y a lieu de faire avancer ces dossiers.
- Le CET doit aussi améliorer ses mécanismes de coopération. Il convient de lui fournir davantage de ressources et une structure mieux définie – notamment des critères précis pour ajouter de nouveaux points à son programme et un mandat plus explicite qui encourage les régulateurs à résoudre le problème de leurs différences. Il y a lieu de conférer aux législateurs des deux parties un rôle accru dans le processus.
- Renforcer la consultation des acteurs concernés au moyen d'un accroissement de la transparence et de la coordination (cf. partie 6) constituera un élément essentiel.

4.2.6 Pour que le CET puisse réaliser ces objectifs ainsi que d'autres, il est essentiel qu'il poursuive ses activités sous l'administration américaine ainsi qu'avec la nouvelle Commission européenne et le nouveau Parlement européen. Le Comité attend de l'administration américaine qu'elle procède rapidement à la nomination d'un nouveau coprésident américain du CET, afin que les importants travaux du Conseil puissent se poursuivre.

#### 4.3 Les échanges commerciaux

4.3.1 Tout retour au protectionnisme dans le monde serait source d'un net aggravement des défis économiques actuels, à l'image de ce qui s'est produit durant la récession économique des années 1930. Le Comité encourage l'Union européenne et les États-Unis à coopérer étroitement afin de tenir les engagements pris à cet égard par les dirigeants réunis au sommet du G20 le 15 novembre 2008, et à faire tout leur possible pour s'efforcer de parvenir à conclure précocement et avec succès le cycle de Doha, ainsi que pour empêcher la création de nouvelles entraves au commerce et aux investissements. L'Union européenne et les États-Unis devront coopérer pour faire respecter les engagements existants en matière commerciale par les partenaires commerciaux clés, car la tentation de protéger les entreprises nationales est exacerbée, et ils devront en particulier montrer l'exemple à d'autres pour les dissuader d'avoir recours à des politiques susceptibles de restreindre l'accès aux investissements ou aux marchés publics, comme cela a été le cas lorsqu'on voit le résultat de récents débats au Congrès. Nous attendons également de l'Union européenne et des États-Unis qu'ils se penchent sur la question des moyens de revigorer le commerce mondial, de manière à revaloriser les négociations commerciales internationales en y incluant des considérations relatives au développement durable ainsi que les normes sociales.

4.3.2 Le point de vue de la nouvelle administration américaine à cet égard gagnera à être clarifié plus avant auprès de ses partenaires commerciaux, mais semble, à ce stade précoce, comporter une plus grande insistance sur les questions environnementales et sociales liées aux commerce, articulée avec une approche ouverte vis-à-vis du commerce.

4.3.3 Le Comité accueille très favorablement une telle approche du commerce international et recommande que l'UE soutienne toute dynamique en faveur d'avancées dans des accords commerciaux qui améliorent tant l'offre que la demande en matière de bonne gouvernance à l'échelon national et international et qui abordent les droits des travailleurs et la protection de l'environnement.

### 5. Le changement climatique mondial

5.1 Les pays européens ont longtemps été à l'avant-garde des politiques climatiques. Ils ont attendu que les États-Unis les rejoignent en proposant des initiatives ambitieuses. La nouvelle administration américaine a promis de fournir des efforts considérables dans la lutte contre le changement climatique. Le Comité attend des politiques nouvelles et renforcées de la part des États-Unis en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Non seulement l'administration OBAMA prévoit de mettre en œuvre un système de plafonnement et d'échange qui limite les émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) des grandes industries, mais elle augmentera probablement les investissements dans les énergies renouvelables. Les mesures visant à relancer la croissance doivent, à l'échelle mondiale, être l'occa-

sion de créer des emplois verts et de réorienter les investissements et l'innovation dans cette direction.

5.2 Le Comité accueille favorablement les projets du président OBAMA d'investir dans des technologies efficaces et propres aux États-Unis tout en faisant usage des politiques américaines d'assistance et de promotion des exportations pour aider les pays en développement à dépasser le stade de développement à haute intensité de carbone; le Comité accueille également favorablement son exigence de disposer d'engagements contraignants et applicables en matière de réduction des émissions.

5.3 Le Comité encourage les États-Unis à aborder la conférence des Nations unies qui se tiendra à Copenhague en décembre 2009 avec une position de négociation forte et claire propre à ce que les points de vue respectifs de l'Union européenne et des États-Unis se rapprochent en préparation d'un nouveau protocole international post-Kyoto qui soit un cadre de limitation des émissions. L'UE attend des États-Unis un engagement profond dans les négociations de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), ainsi qu'un fort soutien à ces négociations.

5.4 Concernant la partie européenne, pour parvenir à une approche plus cohérente afin de réaliser les objectifs de l'UE en matière de climat, le Comité appelle les États membres à trouver un consensus pour surmonter les tensions entre la compétitivité économique et des sacrifices plus nets pour l'environnement, et à ne pas réduire, dans les contextes de crises économiques, les investissements dans des nouvelles initiatives de recherche en matière de nouvelles technologies plus écologiques.

5.5 Le Comité appelle à la fois la Commission européenne et la nouvelle administration américaine à associer activement des ONG et des réseaux environnementaux ainsi que des acteurs du monde des affaires et du monde syndical en préparation de la conférence des Nations unies qui se tiendra à Copenhague en décembre 2009, et à réactiver le dialogue transatlantique sur l'environnement (TAED), qui pourrait faire fonction d'organe de coordination pour les parties prenantes en matière d'environnement et de partenaire de ces préparations.

### 6. Implication des parties prenantes

6.1 L'association des parties prenantes aux décisions politiques s'inscrit dans l'Union européenne et aux États-Unis dans des traditions différentes. Le nouvel agenda transatlantique engage l'Union européenne et les États-Unis dans une coopération systématique, notamment pour établir des ponts entre les peuples des deux côtés de l'Atlantique. Il en résulte que de nombreux dialogues au niveau des sociétés civiles ont été établis entre groupes de travailleurs, de consommateurs et de défense de l'environnement.

Les dialogues transatlantiques instaurés au cours de la deuxième moitié des années 1990 n'ont pas tous été aussi actifs les uns que les autres et ont été intégrés de manière inégale dans les structures de coopération Union européenne-États-Unis, en particulier dans les sommets Union européenne-États-Unis, qui ont été axés exclusivement sur le dialogue commercial transatlantique (TABD). En outre, le groupe des conseillers du Conseil économique transatlantique n'inclut que le TABD, le dialogue transatlantique des consommateurs (TACD) et le dialogue transatlantique des législateurs (TLD). Les deux autres dialogues – le dialogue transatlantique des partenaires sociaux (TALD) et le dialogue transatlantique sur l'environnement (TAED) ont été exclus sans consultation des acteurs impliqués.

6.2 Dans ce contexte, le Parlement européen, dans sa résolution du 8 mai 2008 sur le Conseil économique transatlantique, demande que les présidents du TALD et du TAED soient inclus dans le groupe des conseillers. Le CESE soutient pleinement l'appel du Parlement européen et invite le CET à revoir ses modalités de travail, qui ont été adoptées à Berlin par ses coprésidents le 28 juin 2007.

6.3 Les nouvelles modalités de travail doivent comporter des dispositions plus propices à la transparence et à la coordination avec les conseillers, y compris garantissant que l'accès aux documents et aux convocations ait lieu en temps utile.

6.4 Le Comité souscrit à l'appel lancé récemment par le Parlement européen dans son projet de rapport sur l'état des relations transatlantiques après les élections qui ont eu lieu aux États-Unis, en faveur d'un soutien plus profond de la part des sociétés civiles des deux parties<sup>(1)</sup>. Le CESE doit jouer un rôle dans ce processus.

6.5 Les différents groupes d'intérêt impliqués dans les dialogues possèdent tous une expérience préalable en matière de construction de réseaux transnationaux. Les initiatives entreprises par les États-Unis et l'Union européenne dans les années 1990 afin de refléter les nouvelles réalités de l'intégration européenne ont également créé de nouvelles opportunités pour les organisations de la société civile transatlantique<sup>(2)</sup>.

6.6 Les quatre dialogues évoqués plus haut ont débuté leurs activités avec des succès variables et des soutiens divers de la part des dirigeants politiques des deux côtés de l'Atlantique. Le

TACD fonctionne bien et participe très activement aux préparations des sommets Union européenne-États-Unis ainsi qu'aux travaux du CET.

6.7 Après un démarrage relativement réussi, les activités du TAED ont malheureusement été suspendues après deux ans. Des arguments solides existent en faveur de sa reconstitution, qui permettrait d'alimenter le TEC et les sommets Union européenne-États-Unis. Le Comité recommande fortement de mettre en place des mécanismes de financement suffisants pour les dialogues transatlantiques (le TABD, le TACD, le TALD et le TAED) et d'inclure le TALD et le TAED dans le groupe des conseillers du TEC.

6.8 Le Comité est conscient que les relations bilatérales transatlantiques ne constituent peut-être pas, pour certaines organisations de la société civile, la forme de coopération transnationale la plus naturelle. Pour les syndicats et les groupes de défense de l'environnement, l'arène transatlantique doit être en concurrence non seulement avec les questions d'ordre national, mais aussi avec des préoccupations d'échelon mondial telles que le changement climatique ou le droit d'organisation dans les pays en développement. Néanmoins, l'association d'un éventail plus large d'acteurs dans les relations bilatérales entre l'Union européenne et les États-Unis confère un soutien populaire et une légitimité démocratique à l'ensemble du processus. Le Comité encourage l'Union européenne et les États-Unis à accroître le caractère accessible et ouvert du processus du dialogue transatlantique, et à étendre l'association des parties prenantes de la société civile.

6.9 Le Comité appelle la Commission européenne à organiser, dans un avenir proche, une réunion avec tous les acteurs impliqués dans les relations transatlantiques, afin de dresser un bilan de la nouvelle situation, de procéder à un échange de vues et de coordonner les actions relatives aux nouvelles initiatives à entreprendre. Le Comité propose de s'impliquer activement dans cette initiative, pour ce qui concerne la participation de la société civile.

6.10 Dans sa communication du 18 juin 2005 (COM(2005) 196), la Commission avait émis des suggestions intéressantes, dont l'une était d'encourager le dialogue entre représentants des partenaires sociaux de l'Union européenne et des États-Unis, notamment une conférence tripartite sur le thème des relations industrielles. Il y a lieu de réexaminer ces suggestions qui n'ont jamais été traduites en actes: des échanges entre partenaires sociaux de l'Union européenne et des États-Unis seraient particulièrement utiles alors même que des propositions ont lieu aux États-Unis en vue d'introduire une loi sur le libre choix des salariés (*Employee Free Choice Act*).

<sup>(1)</sup> Projet de rapport sur l'état des relations transatlantiques après les élections qui ont eu lieu aux États-Unis (2008/2199(INI)).

<sup>(2)</sup> Pour une brève description des dialogues, voir l'avis du CESE élaboré par M<sup>me</sup> Eva Belabed sur le thème «*Dialogue transatlantique: comment améliorer les relations transatlantiques*», adopté le 3 juin 2004. JO C 241 du 28.09.2004.

6.11 Le Comité établira des premiers contacts avec les partenaires économiques et sociaux américains (entreprises, syndicats, agriculteurs, consommateurs, etc.), pour s'assurer de leur intérêt pour l'organisation d'un dialogue sur un ou deux thèmes spécifiques tels que le changement climatique ou bien les échanges commerciaux et le développement durable, qui soient des thèmes d'intérêt commun pour les deux parties. L'objectif d'un tel dialogue est d'associer la totalité des différents acteurs au même moment, à la différence des dialogues existants qui fonctionnent chacun dans le cadre des compétences qui leur sont propres et avec leurs organisations membres. Le CESE prendra contact avec la Commission européenne et l'administration américaine afin d'obtenir leur soutien et de déterminer si elles sont intéressées.

6.12 Le Comité suivra étroitement la mise en place de groupes consultatifs au sein de l'administration, afin d'identifier des homologues éventuels sur divers sujets. Le Comité réfléchira aussi sur les moyens de mieux promouvoir l'échange de connaissances et d'expériences avec les acteurs de la société civile des États-Unis sur des thèmes d'intérêt commun. Dans ce contexte, il est proposé que la section spécialisée «Relations extérieures» mette en place un groupe de contact informel, à titre provisoire, pour superviser les activités du CESE dans le

domaine des relations transatlantiques. Si cette expérience devait s'avérer positive, le groupe de contact pourrait alors être établi de manière permanente et formelle.

6.13 Dans son projet de rapport, le Parlement européen insiste sur la nécessité de remplacer l'actuel «nouvel agenda transatlantique» de 1995 par un nouvel accord de partenariat transatlantique, offrant une base plus stable et plus actualisée pour les relations entre l'Union européenne et les États-Unis <sup>(1)</sup>. Le Comité appuie fortement cet appel et espère que, lorsqu'un tel instrument sera négocié, les groupes d'intérêt concernés de la société civile américaine et européenne seront intégrés aux négociations dès le tout début du processus. L'intégration des acteurs de la société civile organisée ne ferait que renforcer et améliorer les structures institutionnelles.

6.14 Un renforcement du dialogue rendrait plus active la société civile des deux côtés de l'Atlantique, favorisant ainsi l'efficacité des réseaux et promouvant un échange de vues au sein des réseaux transatlantiques de la société civile et entre ceux-ci, y compris les dialogues; il donnerait un accès de haut niveau vers les pouvoirs publics et favoriserait les relations entre, d'une part, ces réseaux et dialogues et, de l'autre, les pouvoirs publics/les administrations.

Bruxelles, le 25 mars 2009.

Le Président  
du Comité économique et social européen  
Mario SEPI

---

<sup>(1)</sup> Projet de rapport du Parlement européen sur l'état des relations transatlantiques après les élections qui ont eu lieu aux États-Unis (2008/2199(INI)).